

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT,
CHARGE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DES MINES.-

DECRET N° 70/277 du 18/8/70
portant nomination de M. KABA Fidèle, en qualité de Directeur
Administratif de la Société Congolaise de Disques.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 16/67 du 22 Juin 1967 déterminant certaines règles d'administra-
tion et de gestion communes aux entreprises d'Etat ;
Vu l'ordonnance n° 30/70 du 18/8/70 portant création de la Société
Congolaise de Disques ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

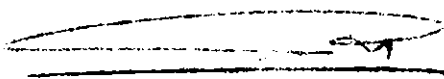
DECRETE :

Article 1er.- M. KABA Fidèle, Comptable de 3ème échelon est nommé Directeur Administra-
tif de la Société Congolaise de Disques (SOCODI).

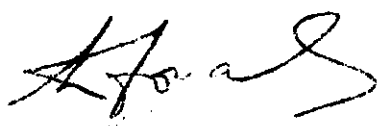
Article 2.- Le présent décret aura effet pour compter de la date de prise de service
de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du
Congo./-

Fait à Brazzaville, le 18 AOUT 1970

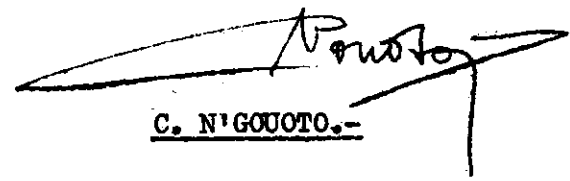
Par le Président de la République
Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
chargé du Commerce, de l'Industrie
et des Mines,


Commandant A. RAOUL.-

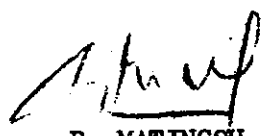
Le Chef de Bataillon


M. N'GOUABI.-

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail,


C. N'GOUOTO.-

Le Ministre des Finances et du Budget


B. MATINGOU.-